



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil d'administration**

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi 8 février 2022 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 18 janvier 2022, s'est réuni dans la salle René Dassé en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.**

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 18/01/2022
Nombre de présents	11	
Nombre de pouvoirs	3	Date de l'affichage :
Suffrages exprimés	14	<i>21/02/2022</i>

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE - Mme Marylène HENault - Mme Aline DUZERT -  
Mme Maria OREA - Mme Anne DE LAPORTERIE  
M. Julien RELAUX - M. Pierre STETIN - M. José PEREZ - M. Jean-Maurice CASTEX - M.  
Jean-Pierre LAFARGUE - M. Jean-Paul USSEL

**ABSENTS ET EXCUSÉS :**

M. Julien DUBOIS - M. Patrice BOUCAU - M. Dominique DUBROCA  
Mme Gisèle CAMIADE - Mme Géraldine MADOUNARI - Mme Marcelle THEIL

**POUVOIRS :**

M. Patrice BOUCAU donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE  
Mme Gisèle CAMIADE donne pouvoir à Mme Marylène HENault  
Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. Pierre STETIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CHANGEMENT DE CADRES D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE SOINS ET DES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
**Vu** les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emploi de la Fonction Publique Territoriale,  
**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 16 décembre 2021 sur les tableaux des effectifs.


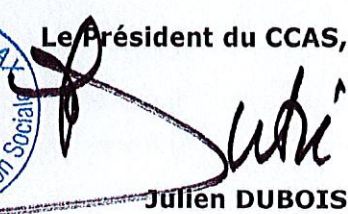
**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,

**SUR PROPOSITION DE MADAME SARAH PECHAUDRAL-DOURTHE, VICE-PRÉSIDENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 14 VOIX POUR,**

**Article 1 : approuve** les tableaux des effectifs joints en annexe,

**Article 2 : autorise** Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer tout document s'y rapportant.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

 **Le Président du CCAS,**  
  
**Julien DUBOIS**

« la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'état dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : villa noulibos - 50, cours Iyautey - 64000 Pau cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-264000860-20220208-20220208-07-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2022  
Date de réception préfecture : 15/02/2022